



Séance du Conseil communal du 10 octobre 2018

CONSEIL COMMUNAL

DE

1148 L'ISLE

CONDENSE DES DECISIONS PRISES

Point 1. Statutaire.

La séance du Conseil communal débute à 20.15 heures. L'appel fait par le secrétaire montre la présence de 35 conseillers-ères, 8 conseillers-ères excusés-es et 2 conseillers-ères absents-es.

Nous saluons la présence de Mme la Syndique, des Municipaux, de la Boursière, d'une Huissière, de la Presse et du public. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

M. Colin Frédéric est assermenté, par le Président, M. Jürg Hostettler.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Les Conseillers-ères ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Mme Schafroth Monique, Conseillère, fait remarquer qu'il faudrait préciser, lors de la rédaction du procès-verbal, le prénom des personnes pour des raisons d'identification. Ceci particulièrement lors d'élections.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 2. Présentation des hameaux de la commune de L'Isle.

Une présentation historique et de l'organisation politique est faite respectivement pour les hameaux de la commune de L'Isle par Mme Rime Anne-Lise, Les Moussets, M. Yacine Zehani, La Coudre et M. Jean-Louis Bapst, Villars-Bozon.

Point 3. Préavis 06/2018. Arrêté d'imposition 2019.

M. Cloux Pierre-Olivier, Conseiller, lit le rapport de la commission des Finances. Le préavis 06/2018 est accepté à l'unanimité.

Point 4. Communication de la Municipalité.

La Municipalité et le Président du Conseil communal ont fêté l'anniversaire du doyen de notre commune M. Gaston Jotterand.

M. Baudat Steve, Municipal, nous informe que les fontaines du village ne sont plus alimentées à cause de la sécheresse prolongée.

M. Hostettler Eric, Municipal, nous informe que notre commune bénéficiera d'un système digital d'informations unique en Suisse et sans frais pour notre Commune.

Point 5. Communication du bureau du Conseil

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au 4 décembre 2018 à 19.15 heures. La séance est levée à 21.55 heures.

Bureau du Conseil Communal

Le Président



Le Secrétaire